



COMMENTAIRES TECHNIQUES

Énoncé des enjeux et objectifs proposés

Mandat de la CAM concernant un aménagement du territoire mieux adapté aux enjeux de santé publique dans un contexte d'épidémie ou de pandémie

16-07-2020

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

1. Nous invitons la Communauté à reformuler certains enjeux et objectifs, et surtout voir à en réduire la quantité.
 - Pour plusieurs d'entre eux, nous avons eu du mal à répondre à certaines questions à savoir : « *Qu'est-ce qui est visé exactement et concrètement par cet objectif?* », « *Que souhaitons-nous exactement?* », « *Cela relève-t-il vraiment du champ de l'aménagement du territoire?* ». Certains d'entre eux nous apparaissent vagues. Plus les enjeux et les objectifs seront généraux et relèveront des lieux communs, plus il sera difficile de déterminer les bonnes recommandations à prendre. De plus, est-ce que ce mandat se veut le bon véhicule pour travailler des points aussi importants que l'« accessibilité universelle » ou le « droit d'accès à la nature » ?
 - Nous avons remarqué une certaine redondance ou un chevauchement entre des enjeux. Certains d'entre eux nous apparaissent plus transversaux qu'autre chose.
 - Il est primordial que la Communauté soit en mesure de justifier l'« intérêt métropolitain » pour chaque objectif.
2. Le présent exercice bénéficierait grandement d'un travail de diagnostic faisant ressortir les particularités des cinq secteurs de la CMM, documenté avec données scientifiques, afin de mieux identifier les éléments à la source des problèmes rencontrés durant la pandémie. Il est important de se recentrer sur des problématiques précises et des situations constatées sur le terrain, afin de mieux discerner quelles seraient les actions permettant d'y remédier en tout ou en partie :
 - Le cas de Montréal-Nord, par exemple, soulève notamment un enjeu fondamental lié au « contrôle du sol » (peu de services de proximité, peu d'espaces verts attrayants) et à la capacité/maîtrise des acteurs municipaux à orienter le développement de leur territoire au service du bien commun (santé publique). Des problématiques très concrètes ont aussi été soulevées par l'équipe de la CMM et les invités de la Table technique, notamment la diminution de l'achalandage en transport collectif, les parcs bondés versus les parcs vides, la fermeture des commerces de détail, les sentiers piétons et pistes cyclables parfois bondés (demande accrue en transport actif), etc.
 - Pour la Couronne-Sud, de l'ensemble des enjeux et objectifs énoncés dans le document, nous relevons ces deux points qui pourraient servir de base la suite des travaux :
 - Un besoin pour davantage d'espaces publics à haute valeur ajoutée.
 - Un besoin pour une meilleure densification, plus durable et plus adaptée aux milieux de vie dans lesquels elle s'insère (mieux planifier l'aménagement du territoire).
3. Nous invitons la Communauté à réaliser un exercice de priorisation parmi l'ensemble des objectifs qui auront été retenus au terme de cet exercice.



COMMENTAIRES SPÉCIFIQUES PAR ENJEU

Enjeu 1 : Limites du cadre légal et des outils de planification et réglementation actuels

- Nous souhaitons relativiser cet enjeu. Il est vrai que le cadre légal (OGAT et Loi) n'intègre que très peu de façon spécifique la dimension de la santé publique dans une perspective de protection et de résilience à l'endroit des pandémies/épidémies. Toutefois, à l'inverse, rien dans le cadre légal n'empêche les municipalités, MRC et communautés métropolitaines à formuler par leur propre initiative des orientations et des objectifs destinés à protéger et améliorer la santé publique. De plus, sans nommer et circonscrire explicitement les enjeux sanitaires découlant d'une pandémie, les administrations municipales formulent déjà un ensemble d'orientations et d'objectifs qui contribuent à la qualité de vie des communautés (espaces verts, récréotourisme, transport actif, etc.) et améliorent par ricochet leur résilience vis-à-vis les pandémies/épidémies.

Enjeu 2 : Optimisation de l'occupation de l'espace

- Il y aurait lieu de clarifier et de circonscrire l'objectif 2.3. Ce dernier englobe la planification de toute voie de circulation et de tout espace existant? Cela nous apparaît très vaste et ambitieux. Qu'est-ce qui est visé exactement?
- Redondance à quelques égards entre les enjeux 2.2 et 2.3? (L'« adaptation des voies » est formulée aux deux endroits).

Enjeu 3 : Design adapté et cadre intergénérationnel

- Est-ce que ce mandat se veut le bon véhicule pour travailler de front un droit aussi important que l'accessibilité universelle? L'accessibilité universelle est un enjeu de société fondamental qui dépasse le cadre de la pandémie. De plus, est-ce qu'il y a redondance entre « accessibilité universelle » et « inclusivité » si ces deux derniers visent la même chose, à savoir les personnes à mobilité réduite?
- Nous suggérons de retirer l'objectif 3.2 ou sinon de le préciser, car cela nous apparaît très vague, voire redondant avec ce qui est déjà planifié sur le territoire (rechercher et optimiser la qualité des milieux de vie).
- Objectif 3.4 concernant les matériaux. Est-ce vraiment du ressort de l'aménagement du territoire?
- Nous suggérons de retirer l'objectif 3.5, car cela nous apparaît très vaste et ambitieux.
 - La « conception des bâtiments » semble entrer en compétition (ou redondance) avec l'objectif 3.4 qui concerne l'utilisation des matériaux et des finis.
 - Qu'est-ce que l'on entend ou vise précisément par « l'implantation des bâtiments » ?
 - L'accessibilité entre en compétition (ou redondance?) avec l'objectif 3.1 sur l'accessibilité universelle.



Enjeu 4 : Mobilité active et fonctionnalité des déplacements

- L'objectif 4.1 pourrait être retiré. Nous voyons mal comment l'objectif 4.1 peut se transposer dans les outils d'aménagement. L'Autorité régionale de transport métropolitain est aussi déjà bien investie dans la promotion du transport collectif.
- Objectif 4.2 : Est-ce pertinent d'inscrire cet objectif? Considérant que l'augmentation de la part modale du transport collectif demeure toujours un objectif ensaché dans les outils d'aménagement de la région métropolitaine. De plus, en premier lieu, il serait pertinent pour la région métropolitaine de remettre à jour les données sur les déplacements réalisés sur le territoire, une fois la pandémie terminée. Est-ce que le télétravail aura un impact significatif et positif en diminuant le volume des déplacements motorisés réalisés en autosolo sur le territoire métropolitain? Cela restera-t-il marginal? Est-ce que l'achalandage du transport collectif reviendra à son niveau pré-pandémie ou assistons-nous au retour en force et de manière permanente à l'usage de l'automobile?
- Nous recommandons de se concentrer sur les objectifs 4.3 et 4.5. Le transport actif, le télétravail et l'étalement des heures d'activité nous apparaissent plus adaptés pour le cadre de ce mandat.

Enjeu 5 : Accessibilité aux services et aux biens

- L'objectif 5.1 devrait être recentré et précisé. Il nous apparaît comme chantier très vaste et très ambitieux, sachant qu'il vise à la fois la dimension de l'habitation, du transport, du loisir, du développement économique, commercial, etc. De plus, le PMAD et les outils d'aménagement des MRC et des municipalités contribuent déjà à plusieurs égards à cet objectif.

Enjeu 6 : Densification durable et résiliente

- À notre avis, l'ensemble des neuf autres enjeux et leurs objectifs respectifs visent précisément à répondre au point 6. La densification durable et résiliente est fondamentale et surtout transversale à l'ensemble des autres enjeux soulevés dans la présentation, c'est pourquoi nous recommandons de retirer carrément ces trois objectifs et de voir à ce qu'ils percolent dans le préambule ou encore en toile de fond du rapport de mandat. Les recommandations de la CMM devraient être consacrées sur le « comment favoriser la bonne densité versus la mauvaise densité » plutôt que sur la « défense même du principe de la densité », et c'est ce que visent exactement les autres points du document. Le diagnostic des enjeux permettrait aussi à la Communauté de tirer au clair, études et expertises à l'appui, la question de la densité urbaine et la propagation du virus.
- Objectif 6.3 : Qu'est-ce que la Communauté entend par « *maintenir et renforcer la protection des territoires agricoles* » ? Quelle est l'intention ou qu'elle action est visée en particulier?

Enjeu 7 : Achat local et agriculture urbaine

- Cet objectif pourrait mieux intégrer la dimension agricole présente en couronne, qui doit sûrement faire partie de l'éventail de solutions favorisant la « souveraineté alimentaire » à l'échelle de la CMM. À cet



égard, nous pourrions nous inspirer des travaux réalisés dans le cadre du Plan d'action métropolitain sur le développement des activités agricoles. Toutefois, il faudra faire preuve d'une grande vigilance afin de formuler des objectifs qui relèvent du champ de l'aménagement du territoire et non du développement économique.

Enjeu 8 : Durabilité des interventions en aménagements

- À l'instar de notre commentaire pour l'enjeu 6 concernant la densification, nous avons du mal à cerner ce qui est visé précisément par cet enjeu.
 - Les objectifs 8.1 et 8.2 nous apparaissent redondants avec l'objectif 1.2 ainsi que les autres enjeux et objectifs énoncés dans la présentation.
- Objectif 8.4. Est-ce que cet objectif vise le monitoring des actions? Si tel est le cas, il s'agit d'une mesure très importante qui devrait se retrouver dans le document en tant qu'élément transversal.

Enjeu 9 : Acceptabilité sociale

- Cette notion est importante et cruciale pour tous les acteurs municipaux, mais est-ce qu'il y a vraiment lieu, dans le cadre du mandat, de formuler des objectifs et des recommandations dans le but de réinventer la façon de consulter la population? Cela nous apparaît plus comme un point de vigilance, un jalon qui doit nous accompagner dans la planification du territoire.

Enjeu 10 : Poursuite des activités récréatives, touristiques et culturelles

- Cet enjeu en recoupe plusieurs autres mentionnés ailleurs dans le document et nous ramène à ce besoin en espaces publics accessibles et à haute valeur ajoutée.
- Objectif 10.4 : Il s'agit de notre point de vue d'une question aussi fondamentale que l'accessibilité universelle. Libellé comme tel, où cela va-t-il nous amener? (Risque de s'éparpiller et de ne pas cibler les bons gestes à entreprendre).
- Le droit d'accès à la nature devrait aussi tenir compte du respect des consignes sanitaires émises par la Santé publique en cas de confinement (ex. : limitations des déplacements à l'échelle régionale, prioriser l'échelle locale avant de se déplacer plus loin).